



Wallonie

Le Conseil des Ministres

Séance du 26 août 2021

NOTIFICATION


Point B21: **Projet d'arrêté portant extension de l'étendue géographique fixée par l'arrêté du 28 juillet 2021 reconnaissant comme calamité naturelle publique les inondations survenues du 14 au 16 juillet 2021.**

(GW XI/2021/26.08/Doc. 3524/EDR)

DECISION :

L'accord du Ministre du Budget est donné en séance, conformément à l'article 39, §3, alinéa 2, de l'arrêté du 8 juin 2017 portant organisation des contrôles et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire des Services du Gouvernement wallon, des services administratifs à comptabilité autonome, des entreprises régionales, des organismes et du Service du Médiateur en Région wallonne.

1. Le Gouvernement adopte, en lecture unique, le projet d'arrêté portant extension de l'étendue géographique fixée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2021 reconnaissant comme calamité naturelle publique les inondations survenues du 14 au 16 juillet 2021, dont le texte figure en annexe.
2. Il charge le Ministre-Président de l'exécution de la décision prise et notamment de veiller à ce que la décision du Gouvernement soit notifiée aux communes concernées


Marc Degaute
Secrétaire du Gouvernement